

Délibération n°2023-58

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 23 OCTOBRE 2023
COLLEGE COLLECTE

Objet : Ouverture d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet pour assurer les fonctions de Directeur Adjoint, chargé du pôle opérationnel

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois du mois d'octobre à 19 heures 45, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 18.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, et Patricia CASSAGNE, MM. Eric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Éric SOULES, Vincent VILARD et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Vincent LOUBERE remplacé par Vincent VILARD, Monsieur Fabien LAINE remplacé par Monsieur Christian VIUDES.

Absents excusés : 7.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Françoise DOUSTE, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET et Monsieur Titouan DAUDIGNON,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Patrick COCHARD-DEGUET et Jean-Richard SAINT-JOURS.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 16 octobre 2023



Délibération n°2023-58

Objet : Ouverture d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet pour assurer les fonctions de Directeur Adjoint, chargé du pôle opérationnel

Monsieur le Président rappelle à ses collègues qu'ils viennent de modifier l'organigramme du personnel du SIVOM en créant, à partir du 1^{er} janvier 2024, deux pôles : l'un opérationnel, l'autre fonctionnel, dont les responsables sont des directeur/directrice adjoints.

Il leur propose donc de créer un emploi permanent d'ingénieur à temps complet pour assurer les fonctions de Directeur Adjoint, chargé du pôle opérationnel.

Il rappelle que les fonctions d'un directeur adjoint ou d'une directrice adjointe consistent à participer au collectif de direction et représenter son pôle au sein de l'établissement public. Ils coordonnent les services du pôle qu'ils dirigent et, par délégation, animent, régulent, contrôlent et évaluent l'activité des services.

Le Comité Syndical – Collège Collecte :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du Comité syndical n°2023-57 en date du 23 octobre 2023 portant modification de l'organigramme du personnel du SIVOM du Born à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération du Comité syndical n°2023-61 en date du 23 octobre 2023 portant dispositions sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 16 octobre 2023,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent d'ingénieur à temps complet (35 h par semaine), dans le cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux – Catégorie A, pour assurer les fonctions de Directeur Adjoint, responsable du pôle opérationnel,
- que l'agent est chargé :

Management

- **Encadrement des responsables des services du pôle opérationnel**
 - S'assurer du bon fonctionnement des services en donnant ou rappelant les grandes orientations du SIVOM et en vérifiant qu'elles sont exécutées
 - Etablir les plannings de congés des responsables de services
 - Inciter les responsables de services à suivre des formations permettant l'amélioration de la qualité du travail rendu,
 - Effectuer les entretiens professionnels annuels



- Aide apportée aux responsables de services
 - Aider à la résolution de problèmes de gestion du personnel des 3 services qu'il chapeaute, notamment l'élaboration des plannings de travail,
 - Conseiller sur des orientations techniques : implantation de contenants, préparation de la saison, modifications de tournées, utilisation optimisée du GPS, mise en place de nouveaux flux en déchetteries, relations avec les partenaires : repreneurs, collecteurs, organismes de soutien,... achat de matériel d'entretien, de véhicules, de contenants,.... réalisation de travaux en régie

Orientations stratégiques en matière de patrimoine du SIVOM du Born :

- S'assurer de la mise en œuvre des projets de travaux du SIVOM et plus particulièrement du programme de réhabilitation des déchetteries et ISDI
 - Contacter les élus et/ou les services des communes en amont du projet pour régler les problèmes de faisabilité des travaux : urbanisme, foncier, règlement environnemental,...
 - Contacter la DREAL pour les prescriptions ICPE, si nécessaire
 - Contacter les concessionnaires impactant le projet
 - Rédiger les CCTP des marchés de maîtrise d'œuvre
 - Effectuer l'analyse des offres en collaboration avec la Directrice adjointe du pôle fonctionnel
 - Assister aux réunions de pilotage du projet
 - Relire et annoter si nécessaire les dossiers de consultation des entreprises
 - Effectuer les déclarations de travaux
 - Suivre les travaux en assistant aux réunions de chantier et à la réception des travaux
- Etablir un plan pluriannuel d'investissement en matière de véhicules poids lourd, véhicules utilitaires, engins divers
 - Rédiger le plan
 - S'assurer de sa mise en œuvre en tenant compte des contraintes budgétaires
 - Demander des devis ou rédiger les CCTP des marchés nécessaires
 - Analyser les offres
 - Suivre les commandes et les délais de livraisons
 - S'assurer de la conformité des fournitures livrées avec les commandes passées
- Etablir un plan pluriannuel d'implantation de contenants à vider par grue (colonnes aériennes, conteneurs semi-enterrés, conteneurs enterrés) - Ordures ménagères et/ou collecte sélective - pour optimiser les services
 - Contacter les élus et/ou les services des communes pour connaître les possibilités foncières d'implantation, les projets de développement en matière d'urbanisme,...
 - Contacter les commerçants gros producteurs de déchets
 - Faire des propositions d'implantation en collaboration avec la responsable du service Collectes des déchets en tenant compte des contraintes techniques de collecte et de sécurité et dans le respect du règlement de collecte
 - Lancer les consultations nécessaires chaque année ou les commandes
 - Suivre les commandes et les délais de livraisons
 - S'assurer de la conformité des fournitures livrées avec les commandes passées
- Etablir un plan pluriannuel d'entretien du patrimoine bâti du SIVOM
 - En collaboration avec le responsable du service Patrimoine et entretien
 - Siège du SIVOM, locaux d'accueil des déchetteries, centre de transfert des ordures ménagères, autres



Référent UVE

- [Suivre l'exploitation de l'UVE](#)
 - Piloter les réunions mensuelles de la Commission de suivi de l'UVE : convocation, compte-rendu de réunion, gestion des absences,...
 - Suivre les travaux effectués par l'exploitant pendant les arrêts techniques de l'UVE
 - Contrôler les dépenses du GER
 - Vérifier les analyses de polluants, la gestion des mâchefers, la production d'électricité et de vapeur,...
- [Préparer la Commission de Suivi de Site](#)
 - Préparer le document de présentation avec l'aide de l'exploitant
 - Présenter le document en réunion
- [Suivre l'analyse des retombées atmosphériques de l'UVE](#)
 - Lancer la consultation pour le choix de l'entreprise chargée de l'analyse
 - Analyser les offres
 - Suivre la réalisation de la prestation annuelle
- [Être l'interlocuteur du SIVOM vis-à-vis de la DREAL pour l'exploitation de l'UVE](#)
- [Piloter le renouvellement de l'exploitation de l'UVE](#)
 - Préparation des CCTP de l'étude diagnostique et de l'assissant à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode d'exploitation et sa mise en œuvre
 - Analyse des offres
 - Participation à l'élaboration des conditions d'exploitation futures
- [D'une manière générale, lancer et suivre tous les marchés de travaux nécessaires à la mise aux normes ou à l'amélioration technique de l'installation](#)
- [Participer au projet départemental d'augmentation des capacités de traitement](#)
 - Assister aux différentes réunions sur le sujet avec les élus et le Directeur/la Directrice
 - Faire des propositions techniques en lien avec le projet
 - S'assurer de sa mise en œuvre technique

Suivi des techniques innovantes

- [S'informer des techniques innovantes : matériels de collecte, contenants, nouveaux concepts de déchetteries,...](#)
 - Lire des revues techniques, des newsletters spécialisées
 - Fréquenter des salons spécialisés tels POLLUTECH
 - Participer à certains congrès et réunions d'associations (Cercle National du Recyclage, AMORCE,...) en remplacement du Directeur/Directrice du SIVOM ou avec celui-ci/celle-ci
 - Visiter des installations existantes ou voir le fonctionnement de matériels ou de services dans d'autres collectivités

Veille juridique par rapport aux obligations du SIVOM en matière de collecte et traitement des déchets



- que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- que le régime indemnitaire de cet agent est celui applicable à la fonction, dans le cadre du RIFSEEP, groupe A2,
- que Monsieur le Président est chargé de recruter le titulaire de ce poste, après publicité auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget annexe du SIVOM Collecte ordures ménagères aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- que la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.